



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS

No.: 07/2026-2

Modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, et en particulier l'article 1 ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 15 novembre 2021 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS du 9 juillet 2026 portant approbation du projet de modification des statuts ;

Vu le projet de modification des statuts ;

Vu l'exposé des motifs annexé au projet de modification des statuts ;

Considérant que la modification des statuts poursuit un double objectif, à savoir :

- l'extension de la participation de la commune de Weiler-la-Tour à l'objet A des statuts relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- l'adaptation des dispositions statutaires relatives au financement des infrastructures administratives, techniques et opérationnelles du syndicat dans le cadre du futur projet immobilier du SIAS ;

Considérant que les missions du SIAS ont connu une évolution importante au cours des dernières années, tant en matière de gestion des déchets que dans les domaines de la protection de la nature, de la biodiversité, de la protection des eaux, du Pacte Nature, des zones Natura 2000, du climat ainsi que d'autres missions exercées pour le compte des communes membres ;

Considérant que les infrastructures actuellement utilisées par le syndicat, composées notamment de bureaux administratifs pris en location auprès de l'Etat ainsi que des infrastructures existantes du centre de ressources, ne permettent plus de répondre de manière adéquate aux besoins opérationnels, techniques et administratifs liés aux différents objets prévus par les statuts ;

Considérant que le centre de ressources actuellement géré par le syndicat pour le compte de 4 communes membres ne permet plus de répondre de manière satisfaisante aux besoins actuels et futurs des communes concernées, les infrastructures existantes ayant atteint et dépassé leurs limites en termes de capacité, de fonctionnalité et de sécurité, tant pour les usagers que pour le personnel occupé par l'exploitation ;

Considérant que le syndicat envisage dès lors la réalisation d'un nouveau complexe immobilier comprenant notamment la construction d'un nouveau centre de ressources relevant principalement de l'objet B des statuts ainsi que la construction d'un bâtiment administratif destiné à accueillir l'administration générale du syndicat et les services affectés aux différents objets statutaires ;

Considérant que les investissements relatifs au centre de ressources et ceux relatifs au bâtiment administratif demeurent distincts conformément à leur affectation respective ;

Considérant que les articles 20 et 21 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes prévoient que les engagements financiers des communes membres sont fixés par les statuts et que toute modification entraînant une adaptation de ces engagements doit être approuvée conformément à la procédure légale ;

Considérant que la présente délibération concordante constitue la base juridique nécessaire à l'adaptation des statuts, sans préjuger des décisions ultérieures relatives à la réalisation du projet immobilier, à son financement ou aux crédits budgétaires y afférents ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS telle qu'arrêtée par le Comité du syndicat en date du 9 juillet 2026 conformément au projet annexé à la présente délibération.
- d'approuver l'exposé des motifs faisant partie intégrante du dossier de modification statutaire.
- de transmettre la présente délibération au Syndicat intercommunal à vocation multiple - SIAS afin de poursuivre la procédure prévue par la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} octobre 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

